

Décision n° D2025_058

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du patrimoine,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le courrier d'intention de donation de Monsieur Antoine Valbon du 13 mai 2025,

Vu l'arrêté n°2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide

- D'ACCEPTER le don par Monsieur Antoine Valbon au Département de la Seine-Saint-Denis des archives privées de Monsieur Georges Valbon pour être conservées aux Archives départementales ;





- DE CHARGER Monsieur le Président du Conseil départemental de signer le courrier de remerciement pour ce don au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 06/08/2025

Reçu en préfecture le 06/08/2025

Publié le



ID : 093-229300082-20250806-D2025_058-AR